



NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025

BUDGET PRINCIPAL

VILLE DE COUZEIX

PREAMBULE

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du CGCT en précisant : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Cette note présente donc les principales informations et évolutions du budget principal primitif 2025, elle sera publiée sur le site internet de la Commune.

Le budget primitif principal retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

Le projet de budget 2025 a été bâti sur les bases du rapport d'orientations budgétaires présenté le 31 mars 2025.

Le budget primitif principal 2025 de la commune est présenté avec reprise des résultats de l'exercice précédent.

Le budget primitif principal 2025 de la commune devra être adopté en séance du Conseil municipal le 14 avril 2025.

I. BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

1. Grands équilibres

EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2025

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	10 643 591,00 €	10 643 591,00 €
INVESTISSEMENT	5 273 413,93 €	5 273 413,93 €
TOTAL	15 917 004,93 €	15 917 004,93 €

EVOLUTION BUDGET PRIMITIF 2025 / BUDGET PRIMITIF 2024

FONCTIONNEMENT						
Compte	BP 2024	Réalisations 2024			BP 2025	Evolution BP 2025 / BP 2024
Dépenses	10 617 164,00 €	9 775 683,69 €			10 643 591,00 €	0,25%
Recettes	10 617 164,00 €	11 524 863,72 €			10 643 591,00 €	0,25%
INVESTISSEMENT						
Compte	RAR 2023 + BP 2024	Réalisations 2024	RAR 2024	BP 2025	RAR 2024 + BP 2025	Evolution RAR 2024 + BP 2025/RAR 2023 + BP 2024
Dépenses	10 682 277,56 €	9 129 155,16 €	1 815 974,16 €	3 457 439,77 €	5 273 413,93 €	-50,63%
Recettes	10 682 277,56 €	8 105 972,39 €	1 740 850,06 €	3 532 563,87 €	5 273 413,93 €	-50,63%

Par rapport au budget de l'exercice précédent, la section de fonctionnement augmente de 0.25 %, et la section d'investissement diminue de 50.63 %.

La section de fonctionnement du Budget principal 2025

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES	BP 2024	Réalisations 2024	Proposition BP 2025	Ecart en % par rapport au BP 2024	Ecart en % par rapport aux Réalisations 2024
011-CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 482 807,00 €	2 267 960,92 €	2 479 930,00 €	-0,12%	9,35%
012-CHARGES DU PERSONNEL	5 137 719,00 €	5 067 378,05 €	5 508 068,00 €	7,21%	8,70%
014-ATTENUATION DE PRODUITS	429 730,00 €	430 407,20 €	519 600,00 €	20,91%	20,72%
65-AUTRES CHARGES DE GESTION	842 000,00 €	806 214,84 €	829 810,00 €	-1,45%	2,93%
66-CHARGES FINANCIERES	272 000,00 €	301 523,86 €	355 000,00 €	30,51%	17,74%
67-CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000,00 €	393,99 €	2 000,00 €	0,00%	407,63%
68-PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT			20 000,00 €		
TOTAL DEPENSES REELLES	9 166 256,00 €	8 873 878,86 €	9 714 408,00 €	5,98%	9,47%
<i>(042) 67-CHARGES EXCEPTIONNELLES (VALEUR COMPTABLE IMMOBILISATIONS CEDEES ET PLUS VALUE)</i>	<i>0,00 €</i>	<i>522 887,26 €</i>	<i>0,00 €</i>		<i>-100,00%</i>
<i>(042) 68-DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS</i>	<i>421 850,00 €</i>	<i>378 917,57 €</i>	<i>400 000,00 €</i>	<i>-5,18%</i>	<i>5,56%</i>
<i>(023)-VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	<i>1 029 058,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>529 183,00 €</i>	<i>-48,58%</i>	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 450 908,00 €	901 804,83 €	929 183,00 €	-35,96%	3,04%
DEPENSES TOTALES	10 617 164,00 €	9 775 683,69 €	10 643 591,00 €	0,25%	8,88%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
RECETTES	BP 2024	Réalisations 2024	BP 2025	Ecart en % par rapport au BP 2024	Ecart en % par rapport aux Réalisations 2024
70-PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	1 160 000,00 €	1 292 743,28 €	1 211 750,00 €	4,46%	-6,27%
73-IMPOTS ET TAXES	7 280 500,00 €	7 335 583,03 €	7 370 319,00 €	1,23%	0,47%
74-DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 170 587,00 €	1 297 492,20 €	1 153 805,00 €	-1,43%	-11,07%
75-AUTRES PRODUITS DE GESTION	82 557,00 €	84 920,85 €	81 957,00 €	-0,73%	-3,49%
013-ATTENUATION DE CHARGES	80 000,00 €	132 631,59 €	85 100,00 €	6,38%	-35,84%
76-PRODUITS FINANCIERS	100,00 €	199,38 €	100,00 €	0,00%	-49,84%
77-PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	0,00 €	464 160,60 €	0,00 €		
77-PRODUITS EXCEPTIONNELS	104 020,00 €	119 100,14 €	1 000,00 €	-99,04%	-99,16%
TOTAL RECETTES REELLES	9 877 764,00 €	10 726 831,07 €	9 904 031,00 €	0,27%	-7,67%
<i>(042) 72-TRAVAUX EN REGIE</i>	<i>230 000,00 €</i>	<i>229 700,23 €</i>	<i>230 000,00 €</i>	<i>0,00%</i>	<i>0,13%</i>
<i>(042) 77-MOINS VALUE</i>	<i>0,00 €</i>	<i>58 726,66 €</i>	<i>0,00 €</i>		
<i>(042) 77-QUOTE PART DES SUBVENTIONS TRANSFEREE AU COMPTE DE RESULTAT</i>	<i>9 400,00 €</i>	<i>9 605,76 €</i>	<i>9 560,00 €</i>	<i>1,70%</i>	<i>-0,48%</i>
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	239 400,00 €	298 032,65 €	239 560,00 €	0,07%	-19,62%
RECETTES TOTALES DE L'EXERCICE	10 117 164,00 €	11 024 863,72 €	10 143 591,00 €	0,26%	-7,99%
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE N-1	500 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	0,00%	0,00%
RECETTES TOTALES CUMULEES	10 617 164,00 €	11 524 863,72 €	10 643 591,00 €	0,25%	-7,65%

LES DEPENSES REELLES :

Les dépenses réelles de fonctionnement 2025 augmentent de 5.98 % par rapport à celles prévues au budget primitif 2024, et augmentent de 9.47 % par rapport à leur réalisation 2024.

➤ Les Charges à caractère général :

Elles sont composées principalement des charges permettant le fonctionnement de la collectivité, leur montant s'élève à 2 479 930 € et représentent 25.53 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Elles diminuent de 0.12 % par rapport au BP 2024, et progressent de 9.35 % par rapport à leur réalisation 2024.

LES CHARGES A CARACTERE GENERAL						
Dépenses	BP 2024	BP 2024 + DM	Réalisations 2024	BP 2025	Evolution en % par rapport au BP 2024	Evolution en % par rapport aux réalisations 2024
6042 Achats de prestations de service	179 827,00 €	179 827,00 €	160 542,09 €	165 290,00 €	-8,08%	2,96%
60611 Eau et assainissement	24 000,00 €	29 700,00 €	29 695,57 €	31 100,00 €	29,58%	4,73%
60612 Energie, électricité	271 000,00 €	366 425,00 €	365 488,24 €	398 500,00 €	47,05%	9,03%
60621 Combustibles	341 000,00 €	198 984,00 €	198 980,64 €	212 900,00 €	-37,57%	7,00%
60622 Carburants	70 000,00 €	70 000,00 €	65 897,78 €	68 000,00 €	-2,86%	3,19%
60623 Alimentation	440 300,00 €	440 300,00 €	437 034,08 €	459 500,00 €	4,36%	5,14%
60624 Produits de traitement	1 900,00 €	1 935,00 €	1 932,61 €	2 000,00 €	5,26%	3,49%
60628 Autres fournitures non stockées	2 100,00 €	2 100,00 €	536,88 €	1 100,00 €	-47,62%	104,89%
60631 Fournitures d'entretien	46 300,00 €	48 805,00 €	48 792,95 €	52 000,00 €	12,31%	6,57%
60632 Fournitures de petit équipement	277 300,00 €	249 821,00 €	218 741,98 €	248 000,00 €	-10,57%	13,38%
60633 Fournitures de voirie	1 200,00 €	1 885,00 €	1 880,23 €	2 000,00 €	66,67%	6,37%
60636 Fournitures de vêtements	13 700,00 €	13 700,00 €	9 534,44 €	17 000,00 €	24,09%	78,30%
6064 Fournitures administratives	10 200,00 €	10 200,00 €	9 141,65 €	10 000,00 €	-1,96%	9,39%
6065 Fournitures médiathèque	2 000,00 €	2 000,00 €	1 567,99 €	1 500,00 €	-25,00%	-4,34%
60668 Fournitures produits pharmaceutiques	900,00 €	941,00 €	939,17 €	900,00 €		-4,17%
6067 Fournitures scolaires	34 000,00 €	35 859,00 €	35 858,09 €	33 000,00 €	-2,94%	-7,97%
611 Contrats de prestation de service	55 710,00 €	55 710,00 €	44 811,55 €	56 000,00 €	0,52%	24,97%
61351 Locations matériels roulant	0,00 €	0,00 €	322,08 €	0,00 €		
61358 Locations matériel autres	26 500,00 €	26 500,00 €	25 533,48 €	26 000,00 €	-1,89%	1,83%
614 Charges locatives et de copropriétés	2 700,00 €	3 494,00 €	3 493,84 €	3 500,00 €	29,63%	0,18%
61521 Entretien de terrains	18 100,00 €	22 510,00 €	22 510,00 €	24 000,00 €	32,60%	6,62%
615221 Entretien et réparations - Bâtiments publics	62 500,00 €	62 500,00 €	43 687,50 €	57 500,00 €	-8,00%	31,62%
615231 Entretien et réparations - Voiries	6 000,00 €	6 000,00 €	4 446,00 €	6 000,00 €		34,95%
615232 Entretien et réparations - Réseaux	1 000,00 €	1 317,00 €	1 316,32 €	1 200,00 €	20,00%	-8,84%
61551 Entretien et réparations - Matériel roulant	40 000,00 €	40 000,00 €	35 014,40 €	40 000,00 €		14,24%
61558 Entretien d'autre matériel	19 000,00 €	19 000,00 €	15 424,90 €	19 000,00 €		23,18%
6156 Maintenance	168 110,00 €	168 110,00 €	168 073,32 €	169 500,00 €	0,83%	0,85%
6161 Primes d'assurance multirisques	71 440,00 €	71 440,00 €	69 268,77 €	85 630,00 €	19,86%	23,62%
6182 Documentation générale et technique	2 730,00 €	2 730,00 €	2 031,62 €	1 960,00 €	-28,21%	-3,53%
6188 Autres frais divers	100,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00 €		
62268 Honoraires	20 000,00 €	20 000,00 €	1 141,20 €	10 000,00 €	-50,00%	776,27%
6227 Frais d'actes et de contentieux	28 000,00 €	28 000,00 €	19 522,00 €	25 000,00 €	-10,71%	28,06%
6228 Rémunération d'intermédiaires et honoraires - Divers	400,00 €	400,00 €	0,00 €	400,00 €		
6231 Annonces et insertions	6 000,00 €	6 000,00 €	4 052,52 €	5 000,00 €	-16,67%	23,38%
6232 Fêtes et cérémonies	59 500,00 €	59 500,00 €	53 895,56 €	60 200,00 €	1,18%	11,70%
6236 Catalogues et imprimés	6 000,00 €	6 000,00 €	1 788,26 €	5 000,00 €	-16,67%	
6237 Publications	10 500,00 €	10 500,00 €	10 372,00 €	13 800,00 €	31,43%	33,05%
6238 Divers (publicité, publication, relations publiques)	17 670,00 €	18 257,00 €	18 256,89 €	22 100,00 €	25,07%	21,05%
6247 Transports collectifs	25 500,00 €	25 500,00 €	17 764,59 €	20 800,00 €	-18,43%	17,09%
6251 Voyages et déplacements	1 700,00 €	2 160,00 €	2 158,46 €	4 000,00 €	135,29%	85,32%
6261 Frais d'affranchissement	16 000,00 €	16 000,00 €	13 237,67 €	15 000,00 €	-6,25%	13,31%
6262 Frais de télécommunications	38 850,00 €	38 850,00 €	33 857,53 €	37 550,00 €	-3,35%	10,91%
627 Services bancaires et assimilés	4 000,00 €	6 580,00 €	6 577,37 €	7 000,00 €	75,00%	6,43%
6288 Autres services extérieurs	21 500,00 €	21 500,00 €	18 995,15 €	21 000,00 €	-2,33%	10,55%
63512 Taxes foncières	36 570,00 €	42 784,00 €	42 784,00 €	40 000,00 €	9,38%	-6,51%
6355 Taxes et impôts sur les véhicules	0,00 €	0,00 €	77,76 €	0,00 €		
637 Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	1 000,00 €	1 000,00 €	981,79 €	0,00 €		
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 482 807,00 €	2 434 924,00 €	2 267 960,92 €	2 479 930,00 €	-0,12%	9,35%

Il est à noter qu'en 2024, les charges à caractère général ont été réalisées à hauteur de 91.35 % de leur prévision au BP 2024.

En 2025, avec la hausse des prix à la consommation (+1.7 %), des services (+2.2 %), de l'énergie (+9 %) et des combustibles (+7 %), de la hausse du reversement sur attribution de compensation, de l'alimentation et de toutes les matières premières auront des répercussions importantes sur ce chapitre budgétaire. Le tableau ci-dessus décrit les variations constatées sur les différents postes :

Par rapport aux réalisations 2024 :

-Les achats de prestations de service, connaissent une augmentation de 4 748 €, les hausses constatées sont : + 8 050 € sur le séjour ski, + 2 223 € sur les ALSH, + 1 154 € sur les soirées et les animations à la médiathèque, + 13 200 € sur EDF prestation étude auto consommation photovoltaïque.

-L'énergie-électricité augmente de 9.03 %, les carburants de 3.19 %, l'alimentation de 5.14 % si l'on tient compte d'une part de la hausse annoncée des denrées alimentaires, mais aussi de l'augmentation des repas servis par rapport à 2024, enfin, les fournitures de petit équipement de +13.38 % avec la hausse du coût des matières premières.

-Le poste « fêtes et cérémonies », augmente de 6 304 €, + 3 303 € sur le colis des aînés, + 471 € réception médiathèque, + 1 500 € réception.

-Le poste « transports collectifs » augmente de 3 036 €, avec + 227 € sur le séjour ski, + 1 100 € sur les ALSH et 1 709 € sur les sorties scolaires.

-Les frais de télécommunication augmentent de 3 682 €.

Sur le chapitre, les principales charges à caractère général comparées à leur réalisation 2024 sont :

- Les denrées alimentaires pour	18.52 %, contre 19.26 % en 2024 (CA).
- Les dépenses d'électricité pour	16.08 %, contre 16.12 % en 2024 (CA).
- Les fournitures de petit équipement pour	10 %, contre 9.64 % en 2024 (CA).
- Les combustibles pour	8.58 %, contre 8.77 % en 2024 (CA).
- Les frais de maintenance pour	6.83 %, contre 7.41 % en 2024 (CA).
- Les achats de prestations de service pour.....	6.66 %, contre 7.07 % en 2024 (CA).

➤ Les charges de personnel :

Leur montant s'élève à 5 508 068 €.

LES CHARGES DE PERSONNEL						
Dépenses	BP 2024	BP 2024 + DM	Réalisations 2024	BP 2025	Evolution en % par rapport au BP 2024	Evolution en % par rapport aux réalisations 2024
6218 Autre personnel extérieur	5 000,00 €	5 000,00 €	0,00 €	20 500,00 €	310,00%	
6331 Versement mobilité	49 500,00 €	49 500,00 €	50 104,01 €	52 500,00 €	6,06%	4,78%
6332 Cotisations versées au FNAL	14 500,00 €	14 500,00 €	14 226,22 €	14 900,00 €	2,76%	4,74%
6333 Participation des employeurs à la formation professionnelle continue	6 500,00 €	6 500,00 €	4 607,16 €	10 000,00 €	53,85%	117,05%
6336 Cotisations CNFPT et CDG	82 000,00 €	82 000,00 €	80 065,69 €	82 000,00 €	0,00%	2,42%
64111 Rémunération principale personnel titulaire	2 270 000,00 €	2 270 000,00 €	2 579 561,52 €	2 400 000,00 €	5,73%	-6,96%
64112 SFT, indemnité de résidence	16 200,00 €	16 200,00 €	15 511,36 €	16 000,00 €	-1,23%	3,15%
64113 NBI	20 000,00 €	20 000,00 €	18 588,36 €	20 000,00 €	0,00%	7,59%
64118 Autres indemnités	284 619,00 €	284 619,00 €	58 854,86 €	300 000,00 €	5,40%	409,73%
64131 Rémunération personnel non titulaire	800 000,00 €	800 000,00 €	724 431,01 €	800 000,00 €	0,00%	10,43%
64132 Supplément familial de traitement personnel non titulaires	2 800,00 €	2 800,00 €	3 541,19 €	4 000,00 €	42,86%	12,96%
64138 Autres indemnités	10 500,00 €	10 500,00 €	8 945,52 €	17 000,00 €	61,90%	90,04%
6417 Rémunérations des apprentis	15 000,00 €	15 000,00 €	7 795,22 €	15 000,00 €	0,00%	92,43%
6451 Cotisation à l'URSSAF	600 000,00 €	600 000,00 €	519 727,92 €	650 000,00 €	8,33%	25,07%
6453 Cotisations aux caisses de retraites	740 000,00 €	740 000,00 €	761 864,90 €	860 000,00 €	16,22%	12,88%
6454 Cotisations aux ASSÉDIC	31 500,00 €	31 500,00 €	29 446,91 €	33 250,00 €	5,56%	12,92%
6455 Cotisations pour assurance du personnel	148 500,00 €	148 500,00 €	153 777,78 €	167 818,00 €	13,01%	9,13%
6456 Versement au FNC et supplément familial	5 000,00 €	5 000,00 €	6 369,00 €	6 500,00 €	30,00%	2,06%
6458 Cotisations aux autres organismes sociaux	5 000,00 €	5 000,00 €	6 023,10 €	6 500,00 €	30,00%	7,92%
6474 Versement aux autres œuvres sociales	23 100,00 €	23 100,00 €	23 042,72 €	24 100,00 €	4,33%	4,59%
6475 Médecine du travail, pharmacie	1 000,00 €	1 000,00 €	893,60 €	1 000,00 €	0,00%	11,91%
6478 Autres charges sociales diverses	7 000,00 €	7 000,00 €	0,00 €	7 000,00 €	0,00%	
012 CHARGES DE PERSONNEL	5 137 719,00 €	5 137 719,00 €	5 067 378,05 €	5 508 068,00 €	7,21%	8,70%

ÉVOLUTION DES RESSOURCES HUMAINES

La masse salariale serait estimée en 2025 à **5 508 068 € contre 5 067 378 € en 2024**, soit une augmentation de 8,70 %.

Cette augmentation s'explique par les décisions gouvernementales de revalorisations des cotisations CNRACL, l'augmentation des cotisations d'assurance maladie des agents affiliés à la CNRACL, l'augmentation des assurances du personnel et le phénomène intrinsèque du Glissement Vieillesse Technicité (GVT)

Elle fait l'objet d'un paragraphe spécifique, au même titre que la dette, en pages suivantes du présent rapport.

I. Durée effective du temps de travail à Couzeix et éléments de rémunération

a. La durée du temps de travail

Pour rappel, la collectivité disposait jusqu'au 31 décembre 2021 d'un régime dérogatoire aux 1 607 heures annuelles réglementaires.

Néanmoins, la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique met fin aux dérogations à la durée hebdomadaire de travail de 35 heures dans la fonction publique territoriale, soit 1 607 heures par an.

De ce fait, la collectivité a acté le passage aux 1607 heures annuelles à compter du 1^{er} janvier 2022 par une délibération en date du 7 décembre 2021. Cette mise en conformité à la loi s'impose à l'ensemble des cycles de travail existant au sein de la collectivité.

Trois cycles figurent au protocole relatif au temps de travail de la collectivité, adopté lors du Conseil Municipal en date du 7 décembre 2021 et révisé le 4 décembre 2023 et le 27 mai 2024 :

1. Emploi du temps annualisé (ALSH, restauration scolaire, ATSEM, pôle ménage, gardiens, service des sports, périscolaire) ;
2. Durée hebdomadaire de 37h30 (mairie, médiathèque, police municipale),
3. Durée hebdomadaire de 38h00 (services techniques).

b. Les avantages en nature

Le montant des avantages en nature s'élève à 17 401,40 € en 2024 (contre 13 930,64 € en 2023).

Il concerne :

- 26 agents pour l'avantage en nature repas (personnel d'animation, du restaurant scolaire et du périscolaire) ;
- 1 agent pour l'avantage en nature logement concédé pour nécessité absolue de service (concierge).

c. Heures supplémentaires

Le principe dans la collectivité est que les heures supplémentaires ne sont pas rémunérées mais font l'objet d'une récupération. Au fil du temps face à l'impossibilité de récupérer les heures supplémentaires sans porter atteinte à la continuité du service public, les agents ont dû alimenter leur CET. Cette disposition n'est plus permise depuis 2021. Toutefois, si la collectivité devait rémunérer les **CET** la somme s'élèverait à **160 000 €**.

Cette méthode a eu une incidence sur les départs en retraite, qui sont anticipés d'environ 6 mois avant la date légale et représente donc un coût pour la collectivité.

Aujourd'hui ce dispositif est proscrit et les heures supplémentaires sont effectuées à la demande du chef de service avec une récupération dans le mois.

En 2024, une augmentation significative des heures supplémentaires est constatée en raison de l'organisation des élections européennes et législatives. Ces heures ont été récupérées dans l'année selon un calendrier validé par la direction.

En 2025, il sera proposé de maintenir une gestion rigoureuse des heures supplémentaires.

a. Astreintes techniques

Les astreintes techniques concernent 16 agents et ont représenté en 2024 un montant de 13 190,98 € (11 528,94€ en 2023). Ce montant sera reconduit en 2025, les astreintes étant programmées à l'avance et la planification réalisée par les cadres de direction.

b. Supplément familial

Le Supplément Familial de Traitement (SFT) est un montant obligatoire versé par la collectivité aux agents qui sont chargés de famille (enfants de moins de 20 ans). A défaut, une régularisation est due sur les 4 dernières années.

Il est en hausse régulière depuis l'année 2021, il s'établissait en 2023 à 9 838,53 € et en 2024 à 19 052,55 € (soit 15 511,36 € pour les titulaires et 3 541,19 € pour les contractuels).

La résorption des régularisations s'est achevée en 2024.

c. Régime Indemnitaires (RI)

La ville de Couzeix a mis en place, par délibération du 18 juin 2018, le Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP). Faute de cadre juridique, le RIFSEEP n'inclut toujours pas en 2024 l'ensemble des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale dont l'école de musique et la police municipale.

Le conseil municipal a décidé en 2024 la création d'un régime indemnitaire pour l'école de musique s'élevant à 1 176 € (de juin à décembre).

Le CIA, bien que prévu par délibération, n'est pas mis en œuvre à ce jour.

En 2024, au total 99 agents sont concernés par l'attribution d'un régime indemnitaire dont le versement représente un montant de 282 089,47 euros (261 563,98 euros en 2023).

En 2025, la réglementation évolue concernant le régime indemnitaire de la police, cependant les montants versés devraient être sensiblement identiques à 2024.

d. Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI)

La Nouvelle Bonification Indiciaire est attribuée de façon réglementaire aux agents remplissant certaines conditions, notamment de responsabilité ou d'encadrement. En 2024, 21 agents bénéficient d'une NBI pour un montant de 18 695,72 €. Ce montant en 2023 est de 19 187,98 €. Cette charge est constante. Cette stabilité s'explique par l'absence de recrutement supplémentaire de personnel d'encadrement ou en responsabilité.

II. Structure des effectifs depuis 2020

Le tableau suivant présente l'évolution des effectifs rémunérés pourvus au mois de décembre de chaque année, depuis 2020 :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025 (Projection)
Titulaires	93	86	83	88	99	95
Non titulaires	48	48	42	51	46	46
Non titulaires au forfait ALSH	20	24	22	20	16	16
TOTAL RÉMUNÉRÉS	161	158	147	169	161	157

Chaque année, s'ajoute à la rubrique « non titulaires au forfait » la rémunération de 18 animateurs pour le séjour ski, dont le coût s'élève à 17 118,74 € au titre de l'année 2025.

Il est à noter que la commune a également accueilli :

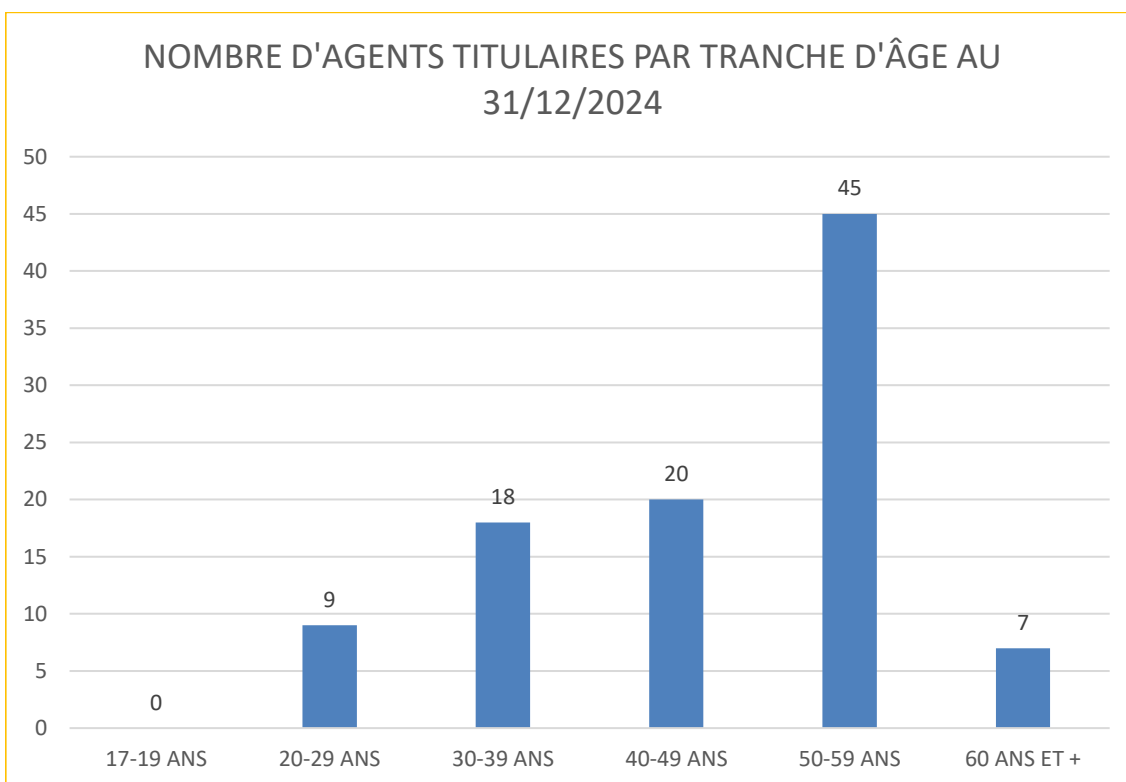
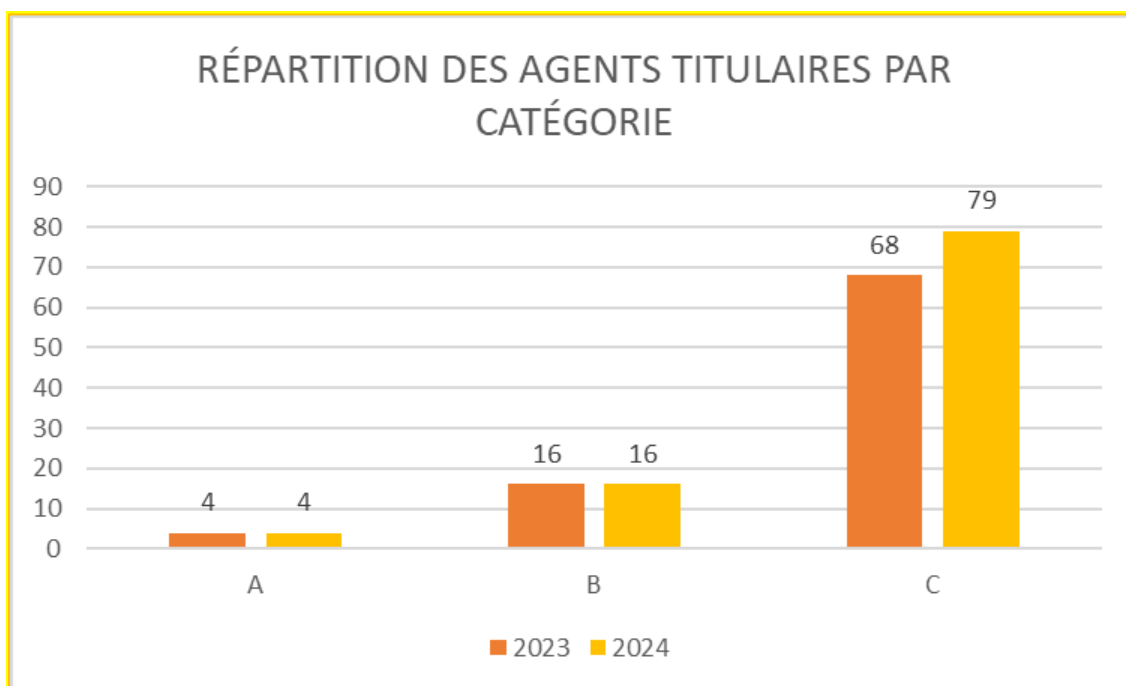
- Des services civiques du 22/02/2021 au 05/07/2021 et du 22/02/2021 au 21/08/2021,
- Un conseiller numérique du 01/01/2022 au 31/12/2023,
- Un agent en contrat de projet du 15/04/2024 au 30/06/2024.

Évolution des effectifs

- ❖ La différence entre le tableau des effectifs délibéré en décembre 2024 et le tableau ci-dessus s'explique de la manière suivante :
 - Le poste de DGS apparaît comme emploi fonctionnel mais également comme un emploi statutaire sous le grade d'attaché principal,
 - Le poste de « bibliothécaire » apparaît deux fois également puisque l'agent est en détachement pour stage de son grade d'adjoint du patrimoine sur le grade d'assistant de conservation du patrimoine,
 - Et le poste de « responsable périscolaire » apparaît deux fois également puisque l'agent est en détachement pour stage de son grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe sur le grade de rédacteur.

Par conséquent, de 102 agents mentionnés au tableau des effectifs, il est de 99 agents rémunérés pour l'année 2024.

- ❖ Dans le cadre de l'obligation réglementaire de l'article L311-1 du code général de la fonction publique les emplois publics sont occupés par des fonctionnaires et à titre dérogatoire par des agents contractuels. Par conséquent, la collectivité se doit de se conformer à cette règle et de pérenniser les emplois permanents.



Projections 2025

En 2025 la collectivité va connaître 4 départs en retraite en janvier, février, avril et mai. Ces agents exerçant au pôle « ménage/cantine » et 1 au service technique seront remplacés eu égard à leurs fonctions.

III. Évolution de la masse salariale depuis 2020

CHAPITRE 012	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Projection CA 2024	BP 2025
TOTAL	4 052 267 €	4 220 555 €	4 413 131 €	4 860 047 €	5 067 378 €	5 508 068 €
Traitement (Fonctionnaires)	2 192 484 €	2 200 493 €	2 188 815 €	2 388 281 €	2 672 516 €	2 736 000 €
Traitement (non titulaires)	552 161 €	637 071 €	775 954 €	880 248 €	744 713 €	836 000 €
Cotisations, formations, assurances, ...	1 307 622 €	1 382 991 €	1 448 362 €	1 591 518 €	1 650 149 €	1 936 068 €

L'évolution des dépenses de personnel résulte de divers facteurs :

- La revalorisation de la valeur du point d'indice de 3,5% en juillet 2022,
- L'augmentation générale du point d'indice de 1.5% et la revalorisation des grilles indiciaires pour les catégories B et C au 1^{er} juillet 2023,
- L'attribution générale de 5 points supplémentaires pour tous les grades au 1^{er} janvier 2024,
- L'application de la garantie individuelle de pouvoir d'achat en 2023,
- L'augmentation des cotisations patronales CNRACL de 3 points au 1^{er} janvier 2025 (50 000 €) et les effectifs CNRACL en hausse pour la collectivité,
- L'augmentation des cotisations patronales maladie vieillesse de 1 point et de l'URSSAF (130 500 €),
- L'augmentation des assurances du personnel (15 000 €),
- La mise en œuvre de la participation des employeurs pour le volet santé à compter du 1^{er} janvier 2024 et du volet prévoyance à compter du 1^{er} janvier 2025,
- Le glissement vieillissement technicité (avancement d'échelon, avancement de grade) entre 2020 et 2025 (+14,5% en moyenne),
- Mise à jour des formations obligatoires (CACES, Habilitation électrique, PSC 1, formation intégration police municipale, ...) (+ 5000 €)

S'agissant des recettes liées à la masse salariale, elles se composent :

- Des remboursements des congés longue maladie et congés longue durée, des accidents de travail,
- Des remboursements des mises à disposition (EPCI).

L'atténuation de produits :

Comme son nom l'indique, ce sont des charges qui viennent en diminution de recettes ; pour 2025, elles augmentent de 20.72 % par rapport à leur réalisation 2024.

Elles sont décrites dans le tableau ci-dessous :

ATTENUATIONS DE PRODUITS				
Dépenses	BP 2024	BP 2024 + DM	Réalisations 2024	BP 2025
701249 Reversement de la redevance pour pollution d'origine domestique	1 300,00 €	1 300,00 €	1 207,00 €	0,00 €
39116 Prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU	4 600,00 €	4 600,00 €	4 588,80 €	64 800,00 €
739211 Prélèvement pour reversements de fiscalité - Attributions de compensations	423 830,00 €	423 830,00 €	423 826,40 €	454 000,00 €
7392221 Fonds de péréquation ressources commuanles et intercommunales	0,00 €	785,00 €	785,00 €	800,00 €
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	429 730,00 €	430 515,00 €	430 407,20 €	519 600,00 €

Nous y retrouvons des crédits ouverts concernant :

Le reversement à la communauté urbaine de l'attribution de compensation 2025 pour un montant de 454 000 € en augmentation de 7.12 % par rapport à sa réalisation 2024.

Le prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU pour un montant de 64 800 €.

Le reversement de 800 € du fonds de péréquation ressources communales et intercommunales.

Les autres charges de gestion :

Elles sont constituées principalement des indemnités versées aux élus de la collectivité, des subventions versées au CCAS, au budget logements et lotissement, aux organismes de regroupement et aux associations de droit privé,

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE						
Dépenses	BP 2024	BP 2024 + DM	Réalisation 2024	BP 2025	Evolution en % par rapport au BP 2024	Evolution en % par rapport aux réalisations 2024
65311 Indemnité des élus	120 000,00 €	120 000,00 €	106 129,70 €	110 000,00 €	-8,33%	3,65%
65312 Frais de mission des élus	1 500,00 €	1 500,00 €	0,00 €	2 000,00 €	33,33%	
65313 Cotisations de retraite des élus	16 200,00 €	16 200,00 €	7 402,54 €	10 000,00 €	-38,27%	35,09%
65314 Cotisations de sécurité sociale - part patronale	0,00 €	12 335,00 €	12 334,91 €	13 000,00 €		5,39%
65315 Formation des élus	800,00 €	800,00 €	190,00 €	800,00 €	0,00%	321,05%
6541 Créances admises en non valeur	1 000,00 €	1 225,00 €	1 224,34 €	1 000,00 €	0,00%	-18,32%
6542 Créances éteintes	1 000,00 €	2 578,00 €	2 577,70 €	3 000,00 €	200,00%	16,38%
657358 Subventions de fonctionnement aux groupement de collectivités	4 900,00 €	4 900,00 €	4 873,78 €	5 000,00 €	2,04%	2,59%
65736221 Subvention au budget logement et lotissement	230 000,00 €	230 000,00 €	230 000,00 €	230 000,00 €	0,00%	0,00%
657363 Subvention au CCAS	230 000,00 €	230 000,00 €	230 000,00 €	230 000,00 €	0,00%	0,00%
657382 Subventions de fonctionnement aux autres organismes publics	24 400,00 €	25 100,00 €	25 099,90 €	28 410,00 €	16,43%	13,19%
65748 Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	140 000,00 €	140 000,00 €	119 368,32 €	140 000,00 €	0,00%	17,28%
65888 Autres charges diverses de gestion courante	72 200,00 €	72 200,00 €	67 013,65 €	56 600,00 €	-21,61%	-15,54%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	842 000,00 €	856 838,00 €	806 214,84 €	829 810,00 €	-1,45%	2,93%

Leur montant est de 829 810 €, elles constituent une catégorie de dépenses importantes, elles représentent 8.54 % des dépenses réelles totales que supportera la commune en 2025. Elles augmentent de 2.93 % par rapport à leur réalisation 2024.

Cette variation, est essentiellement due à :

Une augmentation sur les subventions aux associations de 20 632 €, les frais de mission des élus pour 2 000 € non réalisés en 2024.

Une diminution de 10 414 € sur les autres charges diverses de gestion courante.

Sur le chapitre, les principales autres charges de gestion comparées à leur réalisation 2024 sont :

- La subvention au CCAS pour 27.71 % contre 28.53 % en 2024 (CA).
- La subvention au budget logements et Lotissement pour 28.71 % contre 28.53 % en 2024 (CA).
- Les subventions aux associations de la Commune pour 16.87 % contre 14.81 % en 2024 (CA).
- La rémunération des élus (charges comprises) pour 13.26 % contre 13.16 % en 2024 (CA).

➤ Les charges financières :

Elles sont constituées des intérêts des emprunts à régler en 2025, des intérêts courus non échus en 2025 et cependant rattachés à l'exercice, des intérêts de ligne de trésorerie.

CHARGES FINANCIERES						
Dépenses	BP 2024	BP 2024 + DM	Réalisations 2024	BP 2025	Evolution en % par rapport au BP 2024	Evolution en % par rapport aux réalisations 2024
66111 Intérêts des emprunts	232 000,00 €	249 135,00 €	249 134,95 €	320 000,00 €	37,93%	28,44%
66112 ICNE rattachés	10 000,00 €	0,00 €	-2 734,30 €	5 000,00 €	-50,00%	-282,86%
6615 Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	30 000,00 €	55 125,00 €	55 123,21 €	30 000,00 €	0,00%	-45,58%
66 CHARGES FINANCIERES	272 000,00 €	304 260,00 €	301 523,86 €	355 000,00 €	30,51%	17,74%

Elles augmentent de 17.74 % par rapport à leur réalisation 2024, cette variation est essentiellement due :

- A la hausse des intérêts des emprunts et de la ligne de trésorerie.

En 2025, les charges financières représentent 3.33 % des dépenses totales de fonctionnement et 36.54 % des dépenses réelles de fonctionnement.

➤ Les charges exceptionnelles :

CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Dépenses	BP 2024	BP 2024 + DM	Réalisations 2024	BP 2025
673 Titre annulés (sur exercices antérieurs)	2 000,00 €	2 000,00 €	393,99 €	2 000,00 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000,00 €	2 000,00 €	393,99 €	2 000,00 €

En 2025, elles connaissent une augmentation d'un montant de 1 606 € par rapport à leur réalisation 2024.

➤ Les dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement :

PROVISIONS				
Dépenses	BP 2024	BP 2024 + DM	Réalisations 2024	BP 2025
6815 Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement				20 000,00 €
68 PROVISIONS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €

LES DEPENSES D'ORDRE ENTRE SECTIONS :

➤ **Les amortissements :**

Ils s'élèvent à 400 000 € et augmentent de 5.56 % par rapport à leur réalisation 2024.

Ils sont constitués :

Des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles pour 391 350 €.

De l'amortissement sur 5 ans pour un montant de 8 650 € de l'amortissement sur 5 ans de l'indemnité versé à l'ODHAC lors de l'annulation du projet de construction allée Jean Moulin.

Le virement à la section d'investissement :

Il représente le solde entre les recettes et les dépenses totales de fonctionnement 2025, c'est le résultat prévisionnel de fonctionnement de l'exercice 2025 au stade du budget primitif. Il servira à autofinancer la section d'investissement, son montant s'élève à 529 183 €, alors que celui inscrit au BP 2024 était de 1 029 058 €.

Ces dépenses d'ordre se retrouvent pour la même valeur en recettes d'ordre à la section d'investissement.

LES RECETTES REELLES :

Les recettes réelles de fonctionnement 2025 augmentent de 0.27 % par rapport à celles prévues au budget primitif 2024.

➤ Les produits des services, du domaine et ventes diverses :

Ils regroupent l'ensemble des recettes découlant des services à la population telles que :

- La restauration scolaire et non scolaire, l'école de musique, les ALSH, la location du centre culturel, les redevances d'occupation du domaine public, les redevances pour publicité dans le journal municipal, les concessions cimetières, les remboursements par Limoges Métropole du personnel mis à disposition et des charges de fonctionnement pour les compétences transférées.

Les tarifs de ces recettes sont institués par arrêté municipal, Ils connaissent une augmentation moyenne de 6 % en 2024.

PRODUITS DE SERVICES , DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES						
Recettes	BP 2024	BP 2024 + DM	Réalisations 2024	BP 2025	Evolution en % par rapport au BP 2024	Evolution en % par rapport aux réalisations 2024
70311 Concessions dans les cimetières	15 000,00 €	15 000,00 €	22 584,80 €	20 000,00 €	33,33%	-11,44%
70312 Redevances funéraires	4 000,00 €	4 000,00 €	7 360,00 €	5 000,00 €	25,00%	-32,07%
70388 Autres redevances et recettes diverses (Redevances d'occupation du domaine public)	5 700,00 €	5 700,00 €	5 361,02 €	5 350,00 €	-6,14%	-0,21%
7062 Redevances à l'école de musique	90 000,00 €	90 000,00 €	81 704,50 €	80 000,00 €	-11,11%	-2,09%
7066 Redevances aux centres de loisirs et divers séjours	310 000,00 €	310 000,00 €	331 537,15 €	318 900,00 €	2,87%	-3,81%
7067 Redevances au restaurant scolaire	380 000,00 €	380 000,00 €	367 669,78 €	375 000,00 €	-1,32%	1,99%
706888 Autres prestations de service (Encarts publicitaires dans la revue et prestation de service repas personnes âgées)	75 300,00 €	75 300,00 €	99 542,30 €	97 500,00 €	29,48%	-2,05%
70846 Mise à disposition de personnel facturée à la CULM	220 000,00 €	220 000,00 €	310 705,27 €	250 000,00 €	13,64%	-19,54%
70876 Remboursement de frais par la CULM	60 000,00 €	60 000,00 €	66 278,46 €	60 000,00 €	0,00%	-9,47%
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINES ET VENTES DIVERSES	1 160 000,00 €	1 160 000,00 €	1 292 743,28 €	1 211 750,00 €	4,46%	-6,27%

Ce chapitre connaît une augmentation de 4.46 % par rapport au budget primitif 2024, et une diminution de 6.27 % par rapport à sa réalisation 2024, soit 80 993 €.

Sur le chapitre, les principaux produits des services et du domaine comparés à leur réalisation 2024 sont :

- La vente de repas au restaurant scolaire (élèves, personnel, instituteurs, Haltes garderies, ateliers mutualisés) pour..... 30.95 % contre 28.44 % en 2024 (CA).
- Les redevances des parents des ALSH et du séjour ski pour 26.32 % contre 25.65 % en 2024 (CA).
- Le remboursement par la CULM de la mise à disposition de notre personnel et des frais de gestion pour les compétences voirie et viabilité hivernale pour 25.58 % contre 29.16 % en 2024 (CA).
- Les redevances des parents de l'Ecole de musique pour6.60 % contre 6.32 % en 2024 CA).

➤ **Les impôts et taxes autres que le produit des 3 taxes :**

Leur montant s'élève à 520 490 €.

- Ils sont composés de la dotation de solidarité communautaire, du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) versés par la Communauté urbaine de Limoges métropole, de la taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière, de la taxe forfaitaire sur les terrains devenus constructibles, de la taxe sur la publicité extérieure, des droits de place, et des impôts sur les spectacles.

IMPOTS ET TAXES AUTRES QUE LE PRODUIT DES 3 TAXES						
Recettes	BP 2024	BP 2024 + DM	Réalisations 2024	BP 2025	Evolution en % par rapport au BP 2024	Evolution en % par rapport aux réalisations 2024
73212 Dotation de solidarité communautaire	20 000,00 €	20 000,00 €	18 891,00 €	18 000,00 €	-10,00%	-4,72%
732221 Fonds de péréquation des ressources fiscales communales et intercommunales	170 000,00 €	170 000,00 €	177 490,00 €	170 000,00 €	0,00%	-4,22%
7323 Reversement du prélèvement sur les jeux et les paris hippiques	1 950,00 €	1 950,00 €	2 016,63 €	1 950,00 €	0,00%	-3,30%
73154 Droits de place	7 500,00 €	7 500,00 €	6 843,97 €	6 500,00 €	-13,33%	-5,03%
731731 Impôts sur les cercles et maisons de jeux	50,00 €	50,00 €	45,03 €	40,00 €	-20,00%	-11,17%
73174 Taxe locale sur la publicité extérieure	70 000,00 €	70 000,00 €	70 175,40 €	69 000,00 €	-1,43%	-1,67%
73123 Taxe additionnelles aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	210 000,00 €	210 000,00 €	344 023,00 €	250 000,00 €	19,05%	-27,33%
738 Autres taxes diverses (Taxe forfaitaire sur terrains devenus constructibles)	10 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €	-50,00%	
73 IMPOTS ET TAXES AUTRES QUE LE PRODUIT DES 3 TAXES	489 500,00 €	489 500,00 €	619 485,03 €	520 490,00 €	6,33%	-15,98%

Ils diminuent de 15.98 % par rapport à leur réalisation 2024, cette variation est essentiellement due :

A une diminution de 891 € sur la dotation de solidarité communautaire.

A une diminution de 94 023 € sur les taxes additionnelles au droit de mutation ou à la taxe de publicité foncière.

A une diminution sur les droits de place (343 €) provenant à une baisse de fréquentation.

Sur le chapitre, les principaux impôts et taxes autres que le produit des 3 taxes sont :

- La taxe additionnelle aux droits de mutation et la taxe sur les terrains devenus constructibles pour 48.03 %.
- Le FPIC pour 32.66 %.
- La taxe locale sur la publicité extérieure pour 13.26 %.

➤ **Les impôts directs (taxe sur le foncier bâti et non bâti et taxe d'habitation sur les résidences secondaires) :**

Leur montant prévisionnel calculé à partir des éléments communiqués par les services fiscaux augmenté pour les bases prévisionnelles 2025 de 0.82 % correspondant aux variations physiques propres à la commune est de 6 849 829 €. Il présente une augmentation de 0.87 % par rapport au BP 2024 et une augmentation de 1.99 % par rapport à sa réalisation 2024. Ils constituent 69.16 % des recettes réelles de fonctionnement.

PRODUIT DES 3 TAXES						
Recettes	BP 2024	BP 2024 + DM	Réalisations 2024	BP 2025	Evolution en % par rapport au BP 2024	Evolution en % par rapport aux réalisations 2024
73111 Impôts directs locaux (Taxes foncières et d'habitation)	6 790 500,00 €	6 790 500,00 €	6 708 684,00 €	6 846 829,00 €	0,83%	2,06%
73118 Autres impôts locaux ou assimilés (Rôle supplémentaires TF et TH)	500,00 €	500,00 €	7 414,00 €	3 000,00 €		
73 PRODUIT DES 3 TAXES	6 791 000,00 €	6 791 000,00 €	6 716 098,00 €	6 849 829,00 €	0,87%	1,99%

Pour rappel : en 2020, la loi de finances avait prévu un gel du taux de taxe d'habitation dès 2020, pour anticiper le remplacement de son produit 2021 en ce qui concerne les résidences principales par le produit de la taxe foncière départementale avec l'application d'un coefficient correcteur calculé sur les bases de taxe d'habitation 2020 et de son taux 2017 afin de garantir à la commune une régularisation à l'euro près du montant de taxe d'habitation perdu.

Par contre, les taux des taxes foncières pouvaient toujours être votés, le taux sur le foncier non bâti ne pouvant pas augmenter plus que le taux sur le foncier bâti.

Pour calculer le coefficient correcteur appliqué à COUZEIX en 2021, il a fallu déterminer :

Les « ressources avant » de taxe d'habitation qui étaient perdues : (bases de TH 2020 X taux de TH 2017) + montant des allocations compensatrices TH 2020 + moyenne des rôles supplémentaires de TH 2018, 2019 et 2020, puis les « ressources après » : (bases de TFB départemental 2020 X taux de TFB départemental 2020) + allocations compensatrices départementales 2020 + moyenne des rôles supplémentaires 2018, 2019 et 2020 de TFB départementale, celles-ci n'ayant finalement pas été prise en compte par décision gouvernementale).

La formule de calcul du coefficient correcteur étant :

$$\frac{((\text{ressources avant} - \text{ressources après}) + \text{produit communal de TFB 2020} + \text{produit départemental de TFB 2020})}{(\text{produit communal de TFB 2020} + \text{produit départemental de TFB 2020})}$$
, son montant était 1.067417.

En 2021, la commune de COUZEIX faisait partie des communes sous-compensées dont le produit de TH perdu était supérieur au produit de taxe foncière départementale gagné.

A partir de 2021, la commune n'a donc plus perçu de produit de taxe d'habitation sur les résidences principales, celui-ci ayant été remplacé par le produit des bases prévisionnelles de taxe foncière sur le bâti par la somme des taux de taxe foncière sur le bâti de la commune voté en 2021 (celui-ci n'ayant pas été augmenté par la Municipalité) et celui du Département 2020 (21.89 % + 18.96 % = 40.85 %).

La loi de finance 2021 prévoyant la baisse de 50 % des bases de taxe sur le foncier bâti des usines, des allocations compensatrices étaient donc perçues en remplacement.

Le tableau ci-dessous décrit, l'évolution 2024-2025 du produit des 3 taxes :

Libellé	Montants 2024	Montants prévisionnels 2025	Evolution 2025/2024
Revalorisation totale	5,10%	2,52%	-50,59%
Reval physique TFB	1,20%	0,82%	-31,67%
Coef reval légal TFB	3,90%	1,70%	-56,41%
Tx TFB départemental			
Taux TFB	42,81%	42,81%	0,00%
TFB base	14 197 432	14 556 000	2,53%
TFB produit	6 077 921 €	6 231 424 €	2,53%
Taux TFNB	108,74%	108,74%	0,00%
TFNB base	148 151	142 800	-3,61%
TFNB produit	161 099 €	155 281 €	-3,61%
Taux TH	14,48%	14,48%	0,00%
TH bases			
dont résidences secondaires	489 843	366 100	-25,26%
Produit TH	70 929 €	53 011 €	-25,26%
Coefficient correcteur	1,067417	1,067417	0,00%
TOTAL Effet Coefficieent Correcteur	400 518 €	407 113 €	1,65%
TOTAL GENERAL	6 716 098 €	6 846 830 €	1,95%

La revalorisation nationale des bases pour 2025 étant de 1.70 %, il est estimé à ce jour, une revalorisation physique des bases de taxe foncière de 0.82 %, ce qui permettrait d'obtenir un montant prévisionnel des bases de taxe foncière de 14 556 000 €.

En ce qui concerne les bases de taxe foncière non bâti, son montant prévisionnel serait de 142 800 €, en augmentation de 3.61 % par rapport à celles de 2024.

En 2025, la Commune percevra toujours le produit de taxe d'habitation sur les résidences secondaires, le montant des bases prévisionnelles 2025 étant de 366 100 €.

En ce qui concerne les allocations compensatrices, la Commune ne perçoit plus depuis 2021 les allocations compensatrices sur la taxe d'habitation, mais continue de percevoir celles calculées sur la taxe foncière sur le bâti pour les ménages de condition modeste, sur la taxe sur le foncier non bâti, et sur la taxe sur le foncier bâti des usines dont les bases ont été diminuées de moitié. Leur montant total 2025 serait de 139 060 €

L'application du coefficient correcteur générera les produits supplémentaires de 407 113 €.

En 2025, il est proposé de voter les taux d'imposition communaux, comme suit :

- | | |
|--|----------|
| - Taux de taxe foncière sur les propriétés bâties : | 42.81 % |
| - Taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties : | 108.74 % |
| - Taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : | 14.48 % |

Les produits attendus :

- | | |
|--|-------------|
| - Taxe foncière sur les propriétés bâties : | 6 231 424 € |
| - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : | 155 281 € |
| - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : | 53 011 € |

Le montant total du produit des 3 taxes 2025 augmenté de l'effet du coefficient correcteur et d'un rôle supplémentaire évalué à 3 000 € serait de 6 846 830 € contre 6 716 098 € réalisés en 2024 (+1.95 %).

➤ **Les dotations et participations :**

Leur montant est de 1 153 805 €.

Elles constituent 11.64 % des recettes réelles et 10.84 % des recettes totales de la section de fonctionnement.

DOTATIONS ET PARTICIPATIONS						
Recettes	BP 2024	BP 2024 + DM	Réalisations 2024	BP 2025	Evolution en % par rapport au BP 2024	Evolution en % par rapport aux réalisations 2024
74111 DGF - Dotation forfaitaire	594 937,00 €	594 937,00 €	594 937,00 €	610 000,00 €	2,53%	2,53%
741123 DGF - Dotation de solidarité urbaine	87 251,00 €	87 251,00 €	87 251,00 €	87 000,00 €	-0,29%	-0,29%
741127 DGF - Dotation nationale de péréquation	122 831,00 €	122 831,00 €	122 831,00 €	122 800,00 €	-0,03%	-0,03%
742 Dotation Elus local	0,00 €	0,00 €	163,00 €	150,00 €		-7,98%
744 FCTVA	8 000,00 €	8 000,00 €	9 186,75 €	7 500,00 €	-6,25%	-18,36%
74718 Participations Etat - Autres	22 000,00 €	22 000,00 €	131 388,93 €	20 000,00 €	-9,09%	-84,78%
7473 Participations départements	18 500,00 €	18 500,00 €	18 529,00 €	5 800,00 €	-68,65%	-68,70%
747818 Participations - Autres organismes (CAF et MSA)	128 400,00 €	128 400,00 €	143 076,52 €	132 085,00 €	2,87%	-7,68%
7482 Compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	300,00 €	300,00 €	1 088,00 €	300,00 €	0,00%	-72,43%
74836 Attribution du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (Compensation du département pour l'utilisation des installations sportives par le collège)	30 000,00 €	30 000,00 €	30 673,00 €	29 000,00 €	-3,33%	-5,45%
74833 Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes foncières et habitations	158 258,00 €	158 258,00 €	158 258,00 €	139 060,00 €	-12,13%	-12,13%
7488 Autres attributions et participations	110,00 €	110,00 €	110,00 €	110,00 €	0,00%	0,00%
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 170 587,00 €	1 170 587,00 €	1 297 492,20 €	1 153 805,00 €	-1,43%	-11,07%

Elles diminuent de 11.07 % par rapport à leur réalisation 2024. La DGF augmente globalement de 14 781 € par rapport à l'exercice précédent. A ce stade, nous ne connaissons pas les montants exacts car elles non pas encore étaient notifiées.

La DSU du fait d'un faible taux de logement social et de foyers touchant les APL devrait rester vraisemblablement plus faible que la DSR perdue.

Les participations du département diminuent de 12 729 €

Le FCTVA sur les dépenses de fonctionnement éligibles diminue de 1 687 €.

Les compensations au titre des exonérations des taxes foncières diminuent de 19 198 €.

Les participations de l'Etat diminuent de 111 389 €.

Le montant des participations de la CAF diminue de 10 992 €.

Sur le chapitre, les principales dotations et participations sont :

- Les 3 DGF (forfaitaire, de solidarité urbaine et nationale de péréquation)
- Les participations de la CAF
- Les compensations d'exonération de taxes foncières
- Le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle

➤ **Les autres produits de gestion courante :**

Leur montant est de 81 957 €, ce poste diminue de 3.49 % par rapport à sa réalisation 2024.

Ce sont principalement :

Les revenus des immeubles inscrits à l'actif du budget principal de la commune pour 34 907 € au lieu des 32 570 € perçus en 2024, un changement de compte pour les charges locatives comptabilisées jusqu'en 2024 au 75888.

Le remboursement par le CCAS des frais lui incombant et supportés par le budget principal pour 40 000 €.

Le remboursement de sinistres pour 1 000€.

Le reversement pour déchets abandonnés CULM (CITEO) pour 6 050 €.

➤ **Les atténuations de charges :**

Ce sont, les remboursements par les assurances des frais de personnel en longue maladie, congé de maternité et accident du travail, ce poste est estimé à 85 100 € en fonction des maladies connues à ce jour, diminue de 47 532 € par rapport à sa réalisation 2024.

➤ **Les produits exceptionnels :**

Ils connaissent une diminution de 118 100 € par rapport à leur réalisation 2024, due au remboursement de mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale.

Pour comparer sa valeur aux réalisations 2024, il faut exclure de leur montant 2024, le produit des cessions enregistré au compte réel 775.

En effet, les écritures comptables relevant des cessions ne sont jamais prévues au stade du budget primitif, les comptes concernés étant :

- 775 en recettes réelles de fonctionnement,
- 7761 en recettes d'ordre de fonctionnement enregistrant la moins-value,
- 675 en dépenses d'ordre de fonctionnement permettant la sortie du bien de l'actif,
- 6761 en dépenses d'ordre de fonctionnement enregistrant la plus-value,
- 192 en dépenses ou en recettes d'ordre d'investissement enregistrant la plus ou moins-value,
- Le compte 21...sur lequel le bien cédé est enregistré à l'actif pour sa valeur comptable en recettes d'ordre d'investissement.

Par contre, le montant des cessions prévues au stade du budget primitif est enregistré sur le super chapitre 024 à la section d'investissement, ce compte permettra par son apurement progressif de passer les écritures de cessions au cours de l'exercice aux différents comptes décrits ci-dessus.

LES RECETTES D'ORDRE ENTRE SECTIONS :

➤ **Les travaux en régie :**

Ils s'élevaient à 230 000€ identique par rapport au budget primitif 2024, (229 700,23 € réalisés en 2024).

➤ **La quote-part des subventions des biens amortissables transférée en fonctionnement :**

Elle s'élève à.....9 560 €.

Ces recettes d'ordre se retrouvent pour la même valeur en dépenses d'ordre à la section d'investissement.

L'AUTOFINANCEMENT

Le tableau ci-après permet de noter l'évolution de l'épargne de gestion, de l'épargne brute (CAF) et de l'épargne nette de 2019 à 2025.

TABLEAU D'EVOLUTION DES DEPENSES ET RECETTES REELLES, DE L'EPARGNE DE GESTION ET DE L'EPARGNE BRUTE DE 2019 A 2024								
Libellé	2019	2020	2021	2022	2023	2024	BP 2025	Variation entre 2025 et 2024
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (Dépenses réelles diminuées des travaux en régie)	6 567 163 €	6 727 648 €	6 787 522 €	7 264 642 €	8 103 269 €	8 644 179 €	9 484 408 €	-9,72%
Dont DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (Dépenses réelles diminuées des travaux en régie) HORS INTERÊTS DE LA DETTE	6 357 078 €	6 545 486 €	6 626 030 €	7 121 051 €	7 941 016 €	8 395 044 €	9 164 408 €	-9,16%
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (Recettes réelles diminuées des cessions d'immobilisations)	8 342 087 €	8 396 815 €	8 567 773 €	8 926 722 €	9 354 105 €	10 262 670 €	9 904 031 €	3,49%
EPARGNE DE GESTION	1 985 009 €	1 851 329 €	1 941 742 €	1 805 671 €	1 413 089 €	1 867 627 €	739 623 €	
INTERÊTS DE LA DETTE	210 085 €	182 162 €	161 492 €	143 592 €	162 254 €	249 135 €	320 000 €	-28,44%
EPARGNE BRUTE	1 774 924 €	1 669 167 €	1 780 250 €	1 662 079 €	1 250 835 €	1 618 492 €	419 623 €	
REMBOURSEMENT DE LA DETTE EN CAPITAL	1 476 626 €	1 500 268 €	1 522 432 €	1 421 749 €	1 246 306 €	1 206 868 €	1 345 121 €	-11,46%
EPARGNE NETTE	298 298 €	168 899 €	257 818 €	240 330 €	4 529 €	411 624 €	- 925 498 €	

Par rapport à 2024, il est envisagé au stade du budget primitif les ratios suivantes :

- L'épargne de gestion diminue de 1 128 004 €
- L'épargne brute ou capacité d'autofinancement diminue de..... 1 198 869 €
- L'épargne nette diminue de 1 337 122 €

2. La section d'investissement du Budget principal 2025

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
Dépenses	RAR 2023 + BP 2024	Réalisations 2024	RAR 2024	Proposition BP 2025	RAR 2024 + Proposition BP 2025
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	63 828,00 €	14 069,81 €	45 650,68 €	12 000,00 €	57 650,68 €
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	428 055,00 €	0,00 €	428 055,00 €	0,00 €	428 055,00 €
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	282 118,42 €	243 049,75 €	4 068,06 €	191 050,50 €	195 118,56 €
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	6 194 215,53 €	4 996 316,15 €	1 338 200,42 €	621 825,50 €	1 960 025,92 €
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	6 968 216,95 €	5 253 435,71 €	1 815 974,16 €	824 876,00 €	2 640 850,16 €
10 REVERSEMENT TROP PERCU	66 411,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	13 175,00 €	13 174,54 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16 REMBOURSEMENT EMPRUNTS	1 206 868,00 €	1 207 467,58 €	0,00 €	1 347 621,00 €	1 347 621,00 €
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	1 286 454,00 €	1 220 642,12 €	0,00 €	1 347 621,00 €	1 347 621,00 €
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	239 400,00 €	298 032,65 €	0,00 €	239 560,00 €	239 560,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	239 400,00 €	298 032,65 €	0,00 €	239 560,00 €	239 560,00 €
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	19 610,00 €	188 448,07 €	0,00 €	22 200,00 €	22 200,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	19 610,00 €	188 448,07 €	0,00 €	22 200,00 €	22 200,00 €
001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE	2 168 596,61 €	2 168 596,61 €	0,00 €	1 023 182,77 €	1 023 182,77 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	10 682 277,56 €	9 129 155,16 €	1 815 974,16 €	3 457 439,77 €	5 273 413,93 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Recettes	RAR 2023 + BP 2024	Réalisations 2024	RAR 2024	Proposition BP 2025	RAR 2024 + Proposition BP 2025
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 473 272,63 €	1 002 957,28 €	602 932,78 €	122 350,00 €	725 282,78 €
16 EMPRUNTS	5 529 500,87 €	4 402 556,54 €	1 000 000,00 €	93 628,82 €	1 093 628,82 €
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	2 000,00 €	2 522,47 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	7 004 773,50 €	5 408 036,29 €	1 602 932,78 €	215 978,82 €	1 818 911,60 €
10 DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES (HORS 1068)	830 000,00 €	684 977,14 €	137 917,28 €	960 000,00 €	1 097 917,28 €
1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	922 706,06 €	922 706,06 €	0,00 €	1 182 769,05 €	1 182 769,05 €
024 PRODUITS DE CESSION	454 280,00 €	0,00 €	0,00 €	222 433,00 €	222 433,00 €
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	2 206 986,06 €	1 607 683,20 €	137 917,28 €	2 365 202,05 €	2 503 119,33 €
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	421 850,00 €	901 804,83 €	0,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €
023 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 029 058,00 €	0,00 €	0,00 €	529 183,00 €	529 183,00 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 450 908,00 €	901 804,83 €	0,00 €	929 183,00 €	929 183,00 €
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	19 610,00 €	188 448,07 €	0,00 €	22 200,00 €	22 200,00 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	19 610,00 €	188 448,07 €	0,00 €	22 200,00 €	22 200,00 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	10 682 277,56 €	8 105 972,39 €	1 740 850,06 €	3 532 563,87 €	5 273 413,93 €

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES REELLES :

➤ Les dépenses d'équipement :

Le tableau ci-dessous décrit les dépenses d'équipement 2025 ainsi que les restes à réaliser 2024.

DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT				
Dépenses	Réalisations 2024	RAR 2024	BP 2025	RAR 2024 + BP 2025
2031 Etudes	0,00 €	21 024,00 €	0,00 €	21 024,00 €
2051 Concessions et droits similaires	14 069,81 €	24 626,68 €	12 000,00 €	36 626,68 €
20 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	14 069,81 €	45 650,68 €	12 000,00 €	57 650,68 €
2041512 Subventions d'équipement	0,00 €	428 055,00 €	0,00 €	428 055,00 €
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	0,00 €	428 055,00 €	0,00 €	428 055,00 €
2118 Autres terrains	77 865,99 €	0,00 €	76 000,00 €	76 000,00 €
21321 Immeubles de rapport	1 990,86 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21352 Installations générales, agencements, aménagement des constructions	2 621,89 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2151 Réseaux de voirie	123,24 €	2 135,00 €	4 804,00 €	6 939,00 €
21 ACQUISITIONS FONCIERES + RESEAUX DE VOIRIE	82 601,98 €	2 135,00 €	80 804,00 €	82 939,00 €
21568 Autres matériel et outillages d'incendie	436,80 €	0,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
215731 Matériel roulant de voirie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
215738 Autres matériel et outillages de voirie	6 560,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2158 Autres matériels et outillages techniques	3 589,74 €	0,00 €	32 000,00 €	32 000,00 €
21828 Matériel de transport	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21838 Matériel de bureau et informatique	13 227,66 €	0,00 €	41 500,00 €	41 500,00 €
21848 Mobilier	30 874,71 €	1 887,54 €	1 670,00 €	3 557,54 €
2188 Autres mobilier matériel	105 758,86 €	45,52 €	34 076,50 €	34 122,02 €
CP - Autorisations de programme Construction d'un Pole Culturel Multi-Activités - 2184	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21 MOBILIER MATERIEL	160 447,77 €	1 933,06 €	110 246,50 €	112 179,56 €
2312 Immobilisations en cours - Terrains	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
2313 Immobilisations en cours - Constructions	390 395,16 €	47 231,95 €	333 585,50 €	380 817,45 €
2315 Immobilisations en cours - Installations matériel et outillages techniques	161 020,12 €	7 753,52 €	73 440,00 €	81 193,52 €
238 Avances sur commandes d'immobilisations	0,00 €	19 600,01 €	0,00 €	19 600,01 €
CP - Autorisations de programme Construction d'un Pole Culturel Multi-Activités - 2313	58 998,68 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
CP - Autorisations de programme Construction de bâtiments industriels aux services techniques - 2313	556 433,94 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
CP - Autorisations de programme Construction de l'école maternelle Dolto 2 - 2313	3 826 744,25 €	1 210 344,50 €	101 200,00 €	1 311 544,50 €
CP - Autorisation de programme Construction d'un Skate park	2 724,00 €	47 276,00 €	103 600,00 €	150 876,00 €
CP - Autorisations de programme Construction de l'école maternelle Dolto 2 - 238	0,00 €	5 994,44 €	0,00 €	5 994,44 €
23 TRAVAUX DIVERS	4 996 316,15 €	1 338 200,42 €	621 825,50 €	1 960 025,92 €
TOTAL GENERAL	5 253 435,71 €	1 815 974,16 €	824 876,00 €	2 640 850,16 €

Elles représentent 50.07 % des dépenses totales d'investissement.

Les dépenses d'équipement prévues en 2025 s'élèvent à 824 876 €, les restes à réaliser des dépenses d'équipement 2024 (dépenses engagées juridiquement en 2024 mais non mandatées sur cet exercice et reportées en 2025) s'élèvent à 1 815 974.16 €, les dépenses d'équipement totales inscrites au budget primitif 2025 s'élèvent donc à 2 640 850.16 €.

Elles présentent une diminution de 62.10 % par rapport à celles figurant au budget primitif 2024 (RAR 2023 compris) qui s'élevaient à 2 344 388,95 €.

Programme Pluriannuel d'Investissement 2019-2026 du Budget principal										
Opérations d'équipement	Réalisations 2019	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Réalisations 2022	Réalisations 2023	Réalisations 2024	RAR 2024	Prévisions 2025	RAR 2024 + Prévisions 2025	Prévisions 2026
ETUDES ET LOGICIELS										
LOGICIELS	1 298	2 423	1 658	2 288	18 624	14 070	24 627	12 000	36 627	5 000
ETUDES DIVERSES		2 175	17 977	3 300			21 024	0	21 024	15 000
TOTAL	1 298	4 598	19 636	5 588	18 624	14 070	45 651	12 000	57 651	20 000
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES										
Aux personnes de droit public CULM (Bacs ploc du 8 mai)							28 055		28 055	
Aux personnes de droit public CULM (Nouveau cimetiére)				397 081			400 000		400 000	
Aux personnes de droit privé (SELI)		9 000	62 520						0	
TOTAL	0	9 000	62 520	397 081	0	0	428 055	0	428 055	0
RESERVES FONCIERES										
AUTRES TERRAINS DIVERS	36 921	103 873	527 074	443 333	10 661	77 866	0	76 000	76 000	20 000
Ilôt Martial Drouet/SELI (Bâtiment)					115 489	1 991			0	
Ilôt Martial Drouet/SELI (Parking)					152 069	2 622			0	
BATIMENTS	0	82 131	28 449	124 566					0	70 000
RESEAUX DE VOIRIE	149	506	868	0	294	123	2 135	4 804	6 939	10 000
TOTAL	37 070	186 509	556 391	567 899	278 512	82 602	2 135	80 804	82 939	100 000
MOBILIER MATERIEL										
Autres matériel et outillage d'incendie	1 485			726	372	437		1 000	1 000	1 000
Matériel roulant de voirie	57 522	46 119	49 152	31 830	3 030				0	50 000
Autres matériel et outillages de voirie	7 641	2 583	3 229	5 247	1 042	6 560			0	15 000
Autres matériel et outillages techniques	5 016	3 758	2 286	5 866	6 454	3 590		32 000	32 000	11 000
Matériel de transport	43 901	92 310			22 639			0	0	15 000
Matériel de bureau et informatique	14 391	47 759	32 928	38 455	44 424	13 228		41 500	41 500	30 000
Mobilier	33 829	13 516	10 422	28 604	31 735	30 875	1 888	1 670	3 558	50 000
Autre mobilier matériel	69 411	64 469	78 733	128 683	41 747	105 759	46	34 076	34 122	150 000
TOTAL	233 196	270 513	176 749	239 411	151 443	160 448	1 933	110 246	112 179	322 000
TRAVAUX SUR TERRAINS										
AMENAGEMENT DES ESPACES VERTS	19 054							10 000	10 000	30 000
Travaux en régie sur espaces verts	81 293	52 112	70 318	57 092	59 279	32 189		40 000	40 000	40 000
TOTAL	100 346	52 112	70 318	57 092	59 279	32 189	0	50 000	50 000	70 000
TRAVAUX SUR BATIMENTS										
Travaux sur divers bâtiments	233 906	153 020	119 235	268 810	117 319	91 630	714	316 826	317 540	500 000
Réno. énergétique bâtiments communaux				59 536	428 620	238 942	43 757	10 760	54 517	
Travaux de réhabilitation de la Mairie	10 990	428 992	70 833				1 942		1 942	
Toiture Presbytère et Eglise				54 856					0	58 000
Aménagt site Texonnieras (Centre Equestre)	60 000	14 832							0	
Réfection des terres battues					6 693			6 000	6 000	
Réfection toiture Country Club							44 257		0	
Extension rangt sécurité Raz de chaussée salle Janicot							1 333		818	
Construction Nouv. école primaire Etude (Mat.)			29 610	11 310					0	
Extension du Jardin à Malices				1 361	19 221				0	
Créat. un columbarium+aménag. allées		49 102	60 000						0	
Réfection allées et cours Ecole Mat. JM		39 427	65 382						0	
Aménagt locaux stockage H Sports G5			4 942	119 550	151 014				0	
Instal. panneaux photovoltaïques Country				16 706	237 605	14 233			0	
Travaux en régie sur bâtiments	63 705	90 664	107 539	117 802	97 830	138 982		130 000	130 000	140 000
TOTAL	368 601	776 036	457 540	649 929	1 058 301	529 377	47 232	463 586	510 818	698 000
TRAVAUX DE VOIES ET RESEAUX										
Divers Tx d'éclairage public+feux de trafic	65 179	58 332	22 683	42 562	157 430	22 990	1 750	11 000	12 750	150 000
Mise normes armoires commande dif. secteurs				9 995	27 854				0	
2ème éclairage au stade Lafarge				78 691					0	
Remplacement ballons fluo						95 025			0	
Candélabre solaire nouveau cimetière						4 793			0	
Divers travaux de voies et réseaux	22 198	33 481	26 412	17 590	71 668		1 170	10 000	11 170	40 000
E public extension route du Landou								30 000	30 000	
Cellule haute tension transformateur						27 878			0	
Création du parvis de la Mairie + éclairage									0	
Création bouche incendie	119 243	13 363					4 834	8 470	13 304	
Remplacement divers poteaux incendie								5 000	5 000	
installation électrique Mas Sarrazin						1 042			0	
Enrobés divers chemins								8 970	8 970	
Extension réseau fibre						9 293			0	
Ef. réseau éclairage public au Buis							19 600		19 600	
Extension réseau éclairage public Anglard			22 272						0	
Travaux en régie sur voirie	24 968	30 382	19 179	24 086	42 888	58 529		60 000	60 000	50 000
TOTAL	231 587	135 558	90 546	172 924	299 841	219 549	27 354	133 440	160 794	240 000
AUTORISATIONS DE PROGRAMME										
Réhabilitation du country	2 118 513	269 102	5 416						0	
Construction Pôle culturel Multi-activités	167 576	1 279 880	372 848	5 734	8 927	58 999			0	
Travaux sur ancien bâtiment COLAS	4 761	194 851	9 719	20 574	474 694	562 962			0	
Construction de l'école maternelle Dolto 2				46 583	1 640 334	3 826 744	1 216 339	101 200	1 317 539	
Skate-Park				139	960	2 724	47 276	103 600	150 876	
TOTAL	2 290 851	1 743 833	387 984	73 030	2 124 914	4 451 429	1 263 615	204 800	1 468 415	50 000
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	3 262 951	3 178 160	1 821 684	2 162 954	3 990 915	5 489 664	1 815 974	1 054 876	2 870 850	1 500 000

➤ **Les dépenses financières :**

Le remboursement du capital des emprunts s'élève à 1 345 121 €, supérieur de 11.46 % par rapport à sa réalisation 2024.

LES DEPENSES D'ORDRE :

Les dépenses d'ordre entre sections :

➤ **Les travaux en régie :**

Ils s'élèvent à 230 000€ identique au BP 2024 (229 700,23 € réalisés en 2024).

➤ **La quote-part des subventions des biens amortissables transférée en fonctionnement :**

Elle s'élève à.....9 560 €.

Ces recettes d'ordre se retrouvent pour la même valeur en recettes d'ordre à la section de fonctionnement.

Les dépenses d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement dites « patrimoniales »

Elles correspondent à des intégrations de travaux réalisés sous mandat lorsque ceux-ci sont achevés (travaux d'effacement de réseaux d'éclairage public portés par le SEHV ou à des avances faites à des entreprises avant le démarrage de leurs travaux).

Elles s'élèvent à 22 200 €.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

LES RECETTES REELLES :

➤ **Les recettes d'équipement :**

Le tableau ci-après décrit les recettes d'équipement 2025 dont le montant est de 215 978,82 € et les restes à réaliser des recettes d'équipement 2024 (recettes engagées juridiquement en 2024 mais non perçues sur cet exercice et reportées en 2025) qui s'élèvent à 1 602 932,78 €, les recettes d'équipement totales inscrites au budget primitif 2025 s'élèvent donc à 1 818 911,60 €.

DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT RECETTES

Recettes	Réalisations 2024	RAR 2024	BP 2025	RAR 2024 + BP 2025
Subvention CAF équipement ALSH	1 082,34 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1318 SUBVENTIONS ACTIFS AMORTISSABLES - AUTRES	1 082,34 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Subvention Fonds Vert rénovation énergétique restaurant scolaire	66 505,69 €	87 631,93 €	0,00 €	87 631,93 €
Subvention Fonds Vert remplacement parc luminaires	108 281,04 €	40 881,09 €	0,00 €	40 881,09 €
1321 SUBVENTIONS ACTIFS NON AMORTISSABLES - ETAT	174 786,73 €	128 513,02 €	0,00 €	128 513,02 €
CTD Travaux rénovation Ecole maternelle Jean Moulin	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
CTD Travaux d'aménagement locaux de stockage gymnase	37 911,16 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
CTD Construction groupe scolaire Dolto	136 056,00 €	2 464,00 €	60 000,00 €	62 464,00 €
CTD Rénovation énergétique panneaux solaires thermiques restaurant scolaire	18 091,61 €	4 073,89 €	0,00 €	4 073,89 €
CTD Extension bâtiment services techniques Océalim	41 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
CTD Réfection toiture du Country	7 376,20 €	3 403,80 €	0,00 €	3 403,80 €
CTD Construction du nouveau skate park	2 400,00 €	5 600,00 €	0,00 €	5 600,00 €
CTD Installation de panneaux photovoltaïques au Pôle Multi-Activités	4 783,06 €	5 926,94 €	0,00 €	5 926,94 €
CTD Remplacement parc luminaires	0,00 €	20 670,00 €	0,00 €	20 670,00 €
CTD Construction d'un Mouv Roc	11 100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1323 SUBVENTIONS ACTIFS NON AMORTISSABLES - DEPARTEMENTS	258 718,03 €	42 138,63 €	80 000,00 €	122 138,63 €
Subvention CAF Logiciel portail famille	0,00 €	6 475,00 €	0,00 €	6 475,00 €
Subvention CAF Construction du nouveau skate park	18 150,00 €	0,00 €	42 350,00 €	42 350,00 €
Subvention SEHV Diagnostic énergétique de 3 bâtiments	6 656,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1328 SUBVENTIONS ACTIFS NON AMORTISSABLES - AUTRES	24 806,00 €	6 475,00 €	42 350,00 €	48 825,00 €
DETR Pôle Multi-Activités	23 819,90 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
DETR Aménagement locaux de stockage gymnase	40 408,65 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
DETR Panneaux photovoltaïques au Country	37 896,25 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
DETR Rénovation énergétique bâtiments	34 680,86 €	45 710,08 €	0,00 €	45 710,08 €
DETR Construction groupe dolto - 1ère tranche	210 947,31 €	299 052,69 €	0,00 €	299 052,69 €
13461 DETR	347 752,97 €	344 762,77 €	0,00 €	344 762,77 €
DSIL Pôle Multi-activités	37 027,57 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
DSIL Panneaux photovoltaïques au Country	30 317,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
DSIL Construction groupe Dolto	58 956,64 €	81 043,36 €	0,00 €	81 043,36 €
DSIL Rénovation thermique des bâtiments communaux	69 510,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1347 / 13462 DSIL	195 811,21 €	81 043,36 €	0,00 €	81 043,36 €
TOTAL SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 002 957,28 €	602 932,78 €	122 350,00 €	725 282,78 €
1641 EMPRUNTS EN EUROS	4 400 000,00 €	1 000 000,00 €	93 628,82 €	1 093 628,82 €
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	4 400 000,00 €	1 000 000,00 €	93 628,82 €	1 093 628,82 €
TOTAL GENERAL	5 402 957,28 €	1 602 932,78 €	215 978,82 €	1 818 911,60 €

Elles représentent 34.49 % des recettes totales d'investissement.

Elles sont constituées :

- Des subventions 2025 pour 122 350 €, auxquelles s'ajoute leur reste à réaliser 2024 pour 602 932.78 €.

Ce poste présente une diminution de 50.77 % par rapport à son montant inscrit au BP 2024 (RAR 2023 compris), cependant il évoluera au cours de l'année par décisions modificatives, lorsque tous les arrêtés ou décisions de subventionnement par nos divers partenaires nous seront adressés.

- Des emprunts 2025 pour 93 628,82 €, auxquels s'ajoute leur reste à réaliser 2024 pour 1 000 000 €.

➤ **Les recettes financières :**

Leur montant s'élève à 2 503 119,33 €.

Elles représentent près de 47.47 % des recettes totales d'investissement.

Elles sont composées :

- Des dotations fonds divers et réserves autres que l'affectation du résultat 2024

Le FCTVA pour 810 000 €, alors que son montant de réalisation 2024 était 543 675,94 €, il se calcule sur les dépenses réalisées en année N-1 auxquelles il est appliqué un taux de 16.404.

Les taxes d'aménagement pour 150 000 € alors que leur réalisation 2024 était de 287 917.28 € (avec un reliquat de 2024 de 137 917,28 €).

Depuis 2020, c'est la Communauté urbaine qui perçoit les taxes d'aménagement des communes membres, elle leur restitue sous forme de versement trimestriel.

- De l'excédent de fonctionnement capitalisé (affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2024)

Son montant est de 1 182 769,05€, il augmente de 28,18 % par rapport à sa réalisation 2024 qui était de 922 706,06 €.

- Des produits de cession d'immobilisations

Ils sont prévus uniquement au budget primitif et sont réalisés en recettes de fonctionnement, puis transférés en recettes d'ordre à la section d'investissement.

LES RECETTES D'ORDRE

Les opérations d'ordre de transfert entre sections

➤ Les amortissements :

- Ils s'élèvent à 400 000 € et augmentent de 5.56 % par rapport à leur réalisation 2024.
- Ils sont constitués :

Des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles pour 391 350 €.

De l'amortissement sur 5 ans pour un montant de 8 650 € de l'amortissement sur 5 ans de l'indemnité versé à l'ODHAC lors de l'annulation du projet de construction allée Jean Moulin.

➤ Le virement de la section de fonctionnement :

Il représente le solde entre les recettes et les dépenses totales de fonctionnement 2025, et constitue le résultat prévisionnel de clôture de l'exercice 2025 au stade du budget primitif ; il servira à autofinancer la section d'investissement, son montant s'élève à 529 183 €, inférieur à celui prévu au budget primitif 2024 (1 029 058 €).

Ces recettes d'ordre se retrouvent pour la même valeur en dépenses d'ordre à la section de fonctionnement.

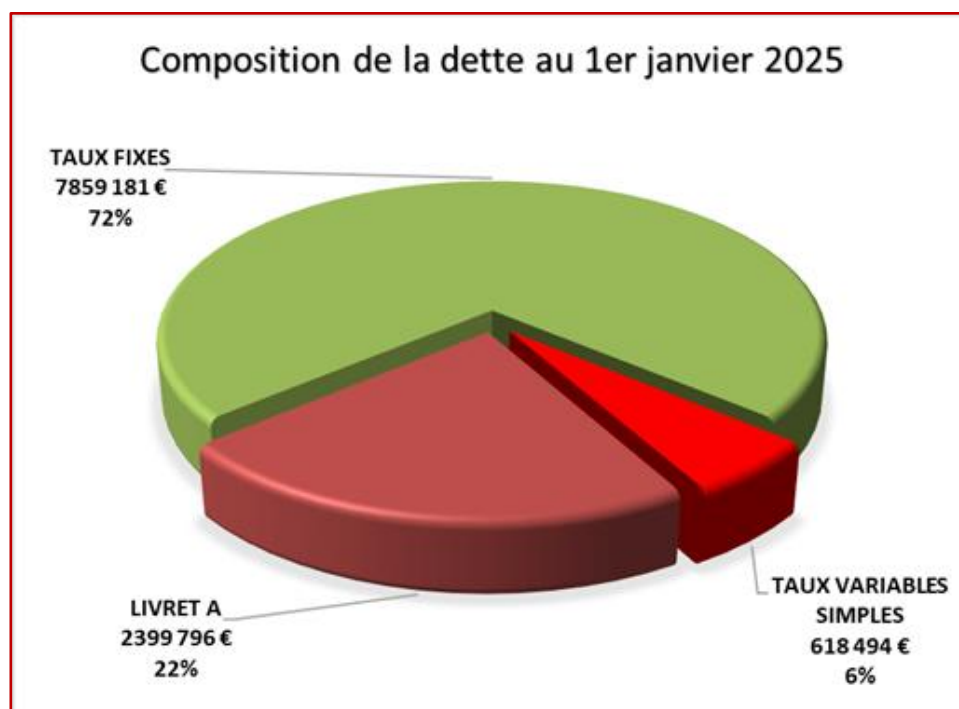
Les opérations d'ordre patrimoniales (à l'intérieur de la section d'investissement)

Elles correspondent à des intégrations de travaux réalisés sous mandat lorsque ceux-ci sont achevés (travaux d'effacement de réseaux d'éclairage public portés par le SEHV ou à des avances faites à des entreprises avant le démarrage de leurs travaux).

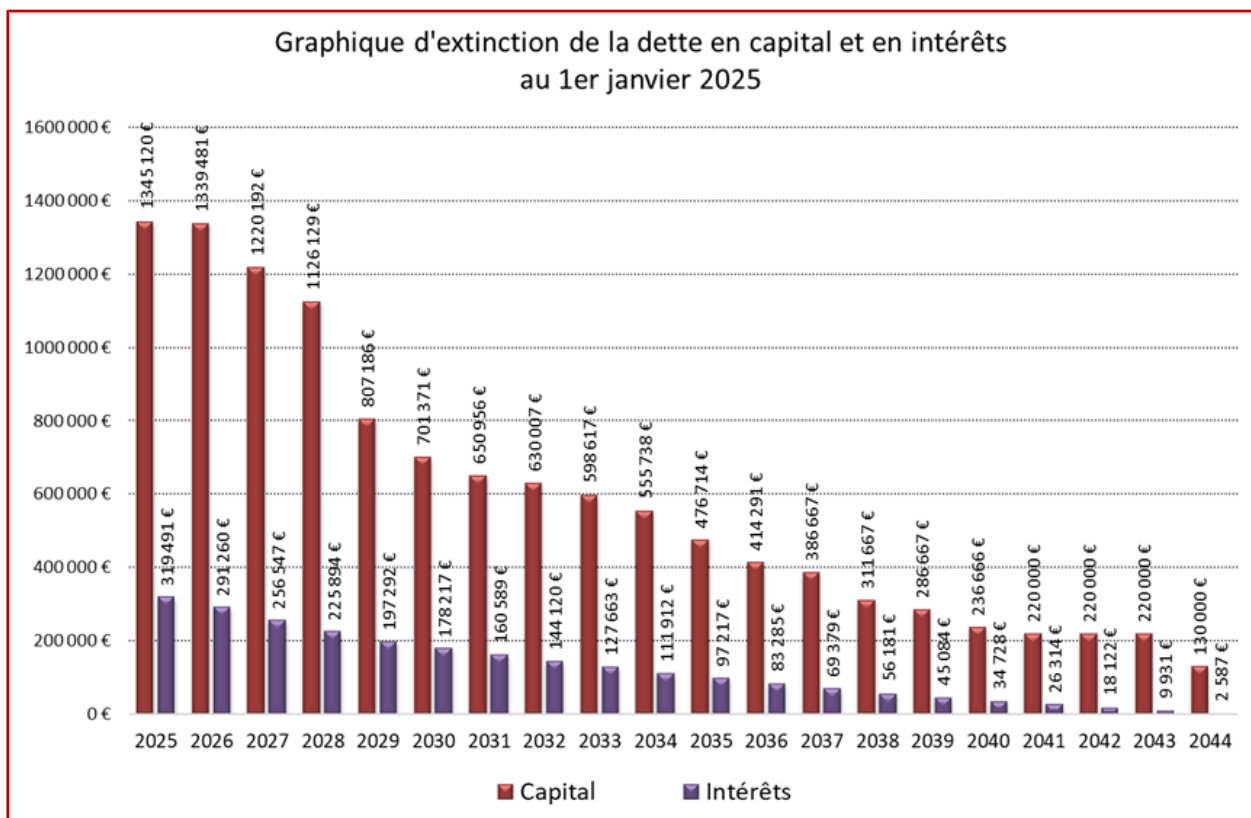
L'ETAT DE LA DETTE DU BUDGET PRINCIPAL

Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2025 est de.....10 877 470 €

Sa composition est la suivante :



Le graphique d'extinction de la dette au 1^{er} janvier 2025 est le suivant :



LA CAPACITE DE DESENDETTEMENT

Le niveau d'endettement de la commune se mesure à partir d'un ratio appelé « capacité de désendettement ».

Ce ratio rapporte l'épargne brute au stock de la dette et permet d'identifier en nombre d'années d'épargne brute l'endettement de la commune.

Son évolution depuis 2019 est la suivante :

Les ratios d'endettement de 2019 à 2025								
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Variation entre 2025 et 2024
Epargne brute /Recettes réelles de fonctionnement	21,28%	19,88%	20,78%	18,62%	13,37%	15,77%	4,24%	-73,13%
Encours de la dette au 31.12	10 075 094 €	9 574 825 €	8 852 393 €	7 430 644 €	7 684 338 €	10 877 470 €	10 625 979 €	-2,31%
Epargne Brute	1 774 924 €	1 669 167 €	1 780 250 €	1 662 079 €	1 250 835 €	1 618 492 €	419 623 €	-74,07%
Encours de dette / Epargne brute	5,68	5,74	4,97	4,47	6,14	6,72	25,32	276,78%

INFORMATIONS STATISTIQUES ET FINANCIERES 2025

La population légale en vigueur à prendre en compte pour l'année 2025 est de **10 144 habitants**, les ratios obligatoires à présenter au budget primitif :

Les ratios communaux obligatoires et leur évolution de 2019 à 2024								
	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025	Variation entre 2025 et 2024
Population	9 426	9 507	9 679	9 772	9 965	10 144	10 144	0,00%
Dépenses réelles fonctionnement / Population	697	708	701	743	813	852	958	12,38%
Recettes réelles Fonctionnement / Population	885	883	885	913	939	1012	976	-3,49%
Produit des 3 taxes + AC / Population	540	550	555	583	642	662	675	1,95%
DGF totale / Population	87	86	85	86	91	79	81	1,84%
Encours de dette / Population	1 069	1 007	915	760	771	1 072	1 048	-2,31%
Dépenses d'équipement brut / Population	346	343	168	221	535	540	81	-84,95%